

**23. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES
CONTAGIEUSES DES ANIMAUX**

Genève, 20 février 1935

ENTRÉE EN VIGUEUR 23 mars 1938, conformément aux articles 13 et 14.
ENREGISTREMENT: 23 mars 1938, No 4310.¹
TEXTE: Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations,
../doc/Publication/UNTS/LON/Volume%20186/v186.pdf .

Ratifications ou adhésions définitives

Belgique	(21 juillet 1937)	Irak	(24 décembre 1937 a)
Le Gouvernement belge ne considère pas le seul fait qu'en Belgique l'inspection des viandes, bien qu'effectuée par des vétérinaires de l'Etat ou agréée par lui se trouve placée sous le contrôle du Ministre de l'intérieur (Inspection des denrées alimentaires), comme étant contraire aux dispositions de l'article 3, paragraphe 5, de la présente Convention; et cela d'autant moins que toutes les prescriptions dudit article sont suivies en Belgique.		Lettonie	(4 mai 1937)
		Pologne	(3 janvier 1939)
		Roumanie	(23 décembre 1937)
		Turquie	(19 mars 1941)
Bulgarie	(28 août 1936)	Union des Républiques socialistes soviétiques	(20 septembre 1937)

Signatures ou adhésions non encore suivies de ratification

Autriche	Italie
Chili a)	Pays-Bas (pour le Royaume en Europe)
Espagne	Suisse
France	Tchéco-Slovaquie ²
Grèce	

a assumé les fonctions de dépositaire

Actes postérieurs à la date à laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a assumé les fonctions de dépositaire

<i>Participant</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d)</i>
Serbie ³	12 mars 2001 d

Notes:

¹ Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, vol. 186, p.173.

² Voir aussi la note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ L'ex-Yougoslavie avait adhéré à la Convention le 8 février 1967. Voir aussi notes 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "ex-Yougoslavie", "Ex-République yougoslave de

Macédoine", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

